



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 ◆ ◆ ◆
REUNION DU MARDI 7 FÉVRIER 2023
 ◆ ◆ ◆
**LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES PAR LE
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'An deux mille vingt-trois, le 7 février, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 1 février 2023, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer. La séance est ouverte à 18h05 sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président. Roger ALBENQUE, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS : M BOREGGIO Sylvain, Mme COULONG Rosine, M DAUCHEZ Philippe, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M LEFRAND Guy, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, Mme REVEL Ketty, M ROYOUX Claude, M VEYRI Timour à partir de 18h38 (dossier 5) , M ERRAMMACH Youssef, M RIGALROY Olivier, M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M JUPILLE Pascal, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, M ADIGUZEL Erkan, M ALBENQUE Roger, M ALLAIN Philippe, M ALORY Christophe, M ASMONTI Gérard, Mme BANDELIER Lysiane, Mme BARILLER France, M BARRAL Fernand, Mme BEAUVILLARD Karène, M BERNARD Franck, M BIET Francis, Mme BLANCHARD Colette, Mme BOCAGE Sophie à partir de 18h40 (dossier 6), M BOSSUYT Fabrice, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, M BRULARD Thierry, M CAILLEUX Jean-Michel, Mme CANEL Françoise, M CARIOT Geoffrey, M CARRETTE Christophe, M CHAPLAIS Robert, M CHAUVIN Michel, M CHOKOMERT Patrice, M CLOMENIL Joël, M CONFAIS Stéphane, M CUFFAUXCLAMAMUS Geoffrey, M DE LANGHE Christian, M DESSAINT Didier, M DULONDEL Michel, M FINIX Richard, M GAUTIER Francis, M GILLES Hervé, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNE Nadine, M HEROUARD Jean-Paul, M HUBERT Xavier, M JARRY Jacky, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEROUX Stéphanie, M MAILLARD Jean-Marie, Mme MARAGLIANO Francine, M MARTIN Jean-Marie, M MOMPER Jean-Luc, M MORILLON Marc, Mme NEANT Jocelyne, M NOGARÈDE Alain, M NORBLIN Raphael, M PATTYN Patrick, M PERRIN Marc, Mme PHILIPPE Martine, M PICHOS Jean-Pierre, Mme RAMETTE Brigitte, M ROUGER Guillaume, M SAULNIER Robin, Mme SAVEL Frédérique, M SCHALLER Didier, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane, M TANGUY Martial, Mme TREMEL Emmanuelle, M VOLTOLINI Damien, M ZAYANI Abdé,

Monsieur BORTEN Mikaël suppléant de Monsieur LEVERT Cedric

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Driss ETTAZAOUI a donné pouvoir à Madame Florence HAGUET VOLCKAERT, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE, Madame Marie-Louise DOSSOU-YOVO a donné pouvoir à Madame Karène BEAUVILLARD, Monsieur Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Madame Servane BAYRAM a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Madame Caroline CASTELNAU a donné pouvoir à Monsieur Thierry BRULARD, Madame Marianne PLAISANCE a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Madame Carine BONNARD a donné pouvoir à Madame Gabrielle BROCHAND-DULAC, Madame Christine LEMONNE a donné pouvoir à Madame Ketty REVEL, Monsieur Thierry LEFRANÇOIS a donné pouvoir à Madame Sophie BOCAGE, Monsieur Guy LESELLIER a donné pouvoir à Monsieur Stéphane SIMON, Madame Nathalie LAGOUGE a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEUX, Madame Laure SALVAT a donné pouvoir à Monsieur Timour VEYRI, Monsieur Emmanuel ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Geoffrey CARIOT, Madame Aurélie LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Noel GRIPPON a donné pouvoir à Monsieur Daniel DOUARD, Madame Hélène LE GOFF a donné pouvoir à Monsieur Robert CHAPLAIS, Monsieur Laurent CORNE a donné pouvoir à Monsieur Abdé ZAYANI, Madame Eveline RIVIERE a donné pouvoir à Monsieur Alain NOGARÈDE, Monsieur Roger MIELOT a donné pouvoir à Madame Martine PHILIPPE, Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Marie MARTIN, Madame Stéphanie AUGER a donné pouvoir à Madame France BARILLER, Madame Patricia LEON a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Madame Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Monsieur Eddy DESGROUAS a donné pouvoir à Monsieur Guy DOSSANG,

Madame Isabelle COLLIN a donné pouvoir à Monsieur Guillaume ROUGER, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Madame DURANTON Nicole, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur JEANNE Emeric, Monsieur BOUILLIE Jean-Luc, Monsieur CONFAIS Max, Monsieur CRISTOBAL Florent, Monsieur GUILLEN Philippe, Monsieur IDIR Rabah, Monsieur MARQUAIS Raynald

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOPTE** le Procès-verbal littéral de la séance du Conseil communautaire du 13 Décembre 2022

1 - Commune d'Evreux - Vente du bâtiment ' Banque de France ' pour la réalisation d'un Espace de coworking

☞ **APPROUVE** la candidature de Monsieur DURAND suite à l'appel à projet lancé par EPN pour céder le bâtiment de la Banque de France en vue de l'implantation d'un espace de co-working ; **CEDE** à la SCI LA VERRIERE ou à toute autre société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, l'ensemble immobilier sis 26 rue Victor Hugo à Evreux, élevé sur la parcelle XE 195, d'une contenance de 2 446 m², au prix de 1 296 000 € HT. Les frais d'acte et de TVA seront à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

2 - Aide à l'immobilier d'entreprise - SCI LA VERRIERE - Acquisition de la Banque de France et travaux

☞ **OCTROIE (moins 2 abstentions)** une aide à l'immobilier d'entreprise à la SCI LA VERRIERE ou à ses représentants légaux dans le cadre d'une avance remboursable d'un montant de 250 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et tout avenant ou document éventuel à intervenir dans ce cadre.

3 - Zone d'activités du Long Buisson 2 - Commune du Vieil-Evreux - Cession d'un terrain à la société TC TRANS

☞ **CEDE** à la Société TC TRANS ou à toute autre société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, la parcelle ZD 125, d'une contenance de 5000 m², au prix de 150 000 € HT, à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération. *Cette société a pour activité le transport routier régional avec une spécialisation sur le fret portuaire et le transport en palettes ou en vrac de marchandises non dangereuses.*

4 - Aide à l'immobilier d'entreprise - TC TRANS - Construction de nouveaux locaux

☞ **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprises à la SARL TC TRANS ou à ses représentants légaux dans le cadre d'une avance remboursable d'un montant de 20 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et tout avenant ou document éventuel à intervenir dans ce cadre.

5 - Parc d'activités des Surettes - Commune de Normanville - Cession d'un terrain à l'entreprise Arc Design Agencement

☞ **CEDE** à la SASU ARC DESIGN AGENCEMENT ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée C 372 (lot D sur le plan ci-annexé), sur le parc d'activités des Surettes à Normanville, d'une surface d'environ 4 434 m², à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, au prix de 40 € HT du m², soit environ 177 360 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette

opération. *L'activité de l'entreprise est le design, la fabrication et la pose de menuiseries acier, meubles et dressings bois, devantures et agencement de magasin.*

6 - Plan de Dynamisation Commerciale - Soutien au commerce de proximité - 50% CFE

☞ **DÉCIDE**, pour l'année 2023, la continuité de l'aide aux commerces de proximité « Soutien au commerce de proximité – 50% CFE » calculée à hauteur de 50% de la CFE N-I, y compris frais de gestion, pour la part intercommunale ; **VALIDE** le règlement intérieur de la mesure « Soutien au commerce de proximité 50% CFE », **AUTORISE** le Président à procéder à des ajustements mineurs du règlement intérieur de la mesure « Soutien au commerce de proximité - 50% CFE » et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents, conventions ou avenants éventuels à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure « Soutien au commerce de proximité – 50%CFE ».

7 - Plan de Dynamisation Commerciale - Soutien au commerce de Proximité - Octroi de subventions dans le cadre de la Fiche 4a - Aide au maintien du commerce en milieu rural

☞ **OCTROIE** une subvention de 15 000 € à M. Eric Victor (*boulangier à Croth*) dans le cadre de la fiche action 4a du Plan de Dynamisation Commercial ; **OCTROIE** une subvention de 785 € à Mme Sarah Mazière (*commerce ambulant de pâtisseries*) dans le cadre de la fiche action 4a du Plan de Dynamisation Commercial et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions afférentes et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

8 - Plan de Dynamisation Commerciale - Appel à projet sur les locaux commerciaux du quartier de Nétreville à Evreux

☞ **RETIENT** le projet de restaurant syro-libanais de Monsieur ALOTHMAN Waël, choisi par le comité de sélection qui s'est réuni le 21 octobre 2022, pour occuper, dans le cadre d'un bail dérogatoire, l'ancien local de la médiathèque situé au cœur du centre commercial Les Peupliers dans le quartier de Nétreville et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces appels à projets.

9 - Partenariat EPN / Pôle de compétitivité Cosmetic Valley - Subvention 2023

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à l'association Cosmetic Valley, pour l'année 2023, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre

10 - Soutien aux instances locales de la recherche - Subventions 2023

☞ **OCTROIE** pour 2023 à l'Université de Rouen Normandie, au titre des laboratoires susmentionnés et pour les projets précités, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif, une subvention en fonctionnement d'un montant total de **42 000 €** et une subvention en investissement d'un montant total de **21 000 €** et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions à passer avec l'Université de Rouen Normandie, au titre des laboratoires de recherche ainsi que tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

11 - Soutien à Praxens : structure locale de transfert technologique - Subventions 2023

☞ **OCTROIE** à l'association PRAXENS au titre de l'année 2023 une subvention en fonctionnement d'un montant de 16 000 € et d'une subvention en investissement d'un montant de 4 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions à intervenir avec PRAXENS, ainsi que tout avenant ou documents éventuels à intervenir dans ce cadre.

12 - Projet Urbain Partenarial - Le Plessis-Grohan - Rue du Petit Clos - Extension des réseaux d'eau potable et d'eaux usées

☞ **FIXE** un périmètre de Projet Urbain Partenarial en application de l'article L.332-11-3 II. du code de l'urbanisme pour le financement des travaux d'extension du réseau d'eau potable ; **DÉCIDE** en conséquence la réalisation des travaux d'extension des réseaux d'eau potable et d'eaux usées pour desservir la parcelle cadastrée D 344 sur la commune du Plessis-Grohan, pour un montant estimé de 24 600,00 € HT, à réaliser avant fin 2023 ; **DÉCIDE** de fixer la prise en charge financière des travaux par M. HENNEQUIN à hauteur de 100% du montant des travaux des réseaux d'eau potable et d'eau usée, soit 24 600 € HT ; **VALIDE** la durée de l'exonération de la taxe d'aménagement, établie à 5 ans ; **APPROUVE** le Projet Urbain Partenarial entre M. HENNEQUIN (société VILLADEALE) et Evreux Portes de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son

représentant à **SIGNER** la convention de Projet Urbain Partenarial avec M. HENNEQUIN et les futurs acquéreurs potentiels des parcelles concernées par le périmètre de Projet, y compris les éventuels avenants, ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

13 - Règlement Local de Publicité Intercommunal - Approbation

☞ **APPROUVE (moins 6 abstentions)** le projet de règlement local de publicité intercommunal d'EPN ; **AUTORISE** le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ; **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre l'ensemble de ces modalités et à procéder à ce titre à toute autre mesure d'information du public ; **AUTORISE** le Président à prendre toute décision et signer tout document, toute pièce administrative ou comptable nécessaire à l'exécution de la présente délibération ; **AUTORISE** le Président à assurer la notification de la présente délibération au Préfet de l'Eure, conformément aux dispositions des Codes de l'urbanisme et de l'environnement, aux communes membres d'EPN et à assurer les formalités de publicité et d'information telles que décrites dans le Code de l'Urbanisme notamment :

- L'affichage pendant un mois au siège d'EPN et dans les mairies des 74 communes membres,

- La mention de cet affichage insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département,

- La publication de la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs mentionné à l'article R. 5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales et **PRECISE** que le dossier de RLPi sera tenu pour information au siège d'EPN et sur le site internet et qu'il devra être annexé au PLUi-HD du territoire

14 - Nouveaux réacteurs nucléaires et projet Penly - Contribution d'Evreux Portes de Normandie au débat public

☞ **PARTICIPE** au débat public à travers le dépôt d'un cahier d'acteurs ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **VALIDER, SIGNER et DEPOSER** la contribution d'Evreux Portes de Normandie dans le cadre du débat public et **SOUTIENT** à travers le cahier d'acteurs rédigé le projet de réalisation de nouveaux réacteurs nucléaires dont une paire d'EPR sur le site de Penly.

15 - Saint-André-de-L'Eure - Pôle Petite Enfance - Lancement d'une opération d'études et de travaux

☞ **APPROUVE** l'opération de construction d'un pôle petite enfance à Saint André de l'Eure ; **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel qui pourra être optimisé par toutes autres formes de subventions publiques ou privées ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SOLLICITER** les subventions auprès des différents co-financeurs aux taux les plus élevés possibles ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières et tout document afférent à ce dossier, y compris leurs éventuels avenants ; **APPROUVE** le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre conformément aux articles L2125-1 et R2162-15 à R2162-26 du Code de la Commande Publique ; **DECIDE** de la composition du jury par les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres en vigueur au moment de la réunion du jury, remplacés en leur absence par les membres suppléants élus de la Commission d'Appel d'Offres, de quatre personnalités présentant des qualifications professionnelles identiques équivalentes à celles demandées aux candidats pour participer au concours qui seront désignées par le président du jury, et de deux personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, désignées par le président du jury ; **DESIGNE** le Président ou son représentant, président du jury ainsi constitué ; **DECIDE** de l'indemnité maximum versée aux personnalités qualifiées d'un montant de 500 Euros TTC et **APPROUVE** les conditions d'indemnisation des maîtres d'œuvre sélectionnés pour participer au concours, et dont les projets seraient conformes au règlement du concours, mais non retenus à l'issue de la procédure, qui recevront une prime d'un montant de 12 000 Euros TTC ; l'attributaire du marché de maîtrise d'œuvre recevra cette même prime sous forme d'acompte en déduction du montant de sa rémunération au titre de sa mission

16 - Commune Evreux - Copropriétés Aubépine et Acacia - Plan de sauvegarde - Prolongation n°2 du dispositif

☞ **APPROUVE (Mme Leseigneur, Mme Bandelier, M. Ettazaoui et M. Zayani ne prennent part ni aux débats ni au vote)** la seconde prolongation du dispositif Plan de sauvegarde des copropriétés Aubépine et Acacia ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant 2 à la convention de plan de sauvegarde et ceux qui pourront être rendus nécessaires pendant la durée de la prolongation et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SOLLICITER** les subventions inhérentes à la prolongation.

17 - Doctobus - Gestion téléphonique des demandes de soins

☞ **DECIDE** d'attribuer le marché n°223200 relatif à la gestion téléphonique de demandes de soins sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie, au soumissionnaire Association de Coordination Régionale de Soins Non Programmés, ; **AUTORISE** le président ou son représentant à signer le marché n°223200 et **S'ENGAGE** à inscrire à ses budgets 2023 et 2024 les crédits nécessaires au financement de cette action.

18 - Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Paquetterie - Adoption des nouveaux statuts du Syndicat - Modification de la délibération du 11 octobre 2022

☞ **ACCEPTE** en tant que membre du SAEP, l'adhésion des communes de Chataincourt, Escorpain, Laons et Prudemanche pour les compétences production et distribution de l'eau au 01/01/2023 ; **ACCEPTE** en tant que membre du SAEP, l'adhésion de la commune de Muzy pour les compétences production et distribution de l'eau au 01/01/24 ; **APPROUVE** les projets de statut du SAEP et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

19 – CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) – Adhésion – Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant au sein du CEREMA

☞ **ADHERE** au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) et **DESIGNE** M. Guy DOSSANG, représentant titulaire et M. Régnal HAMEL, représentant suppléant d'EPN au sein des instances du CEREMA

20 - Recrutement d'agents contractuels sur un emploi permanent

☞ **ANNULE** la délibération n°46 du 13 décembre 2022 relative à l'emploi de Chef de service gestion des déchets en apport volontaire ; **AUTORISE** :

- le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de Chef du service gestion des déchets en apport volontaire (poste n°18255) afin d'effectuer les fonctions de « Chef de service », à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans. De catégorie A et sur le grade d'ingénieur, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade Ingénieur (IB min 444 – IB max 821 / IM min 390 – IM max 673).
- le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'Agent de laboratoire (poste n°10377) afin d'effectuer les fonctions de « technicien spécialisé », à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans. De catégorie B et sur le grade de Technicien territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade Technicien territorial (IB min 389 – IB max 597 / IM min 356 – IM max 503).

et **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

21 - Suppression de deux postes permanents

☞ **DECIDE** la suppression d'un poste de Directeur Général Adjoint « établissements publics de 40 à 150.000 hab. », sur les fonctions de Directeur général adjoint « ressources » à temps complet, après la prise en compte de l'avis du comité technique en date du 18/11/2022 et la suppression d'un poste de Rédacteur, sur les fonctions d'Assistant de direction à temps complet, après la prise en compte de l'avis du comité technique en date du 18/11/2022.

22 – Débat d'orientations budgétaires 2023

☞ **DEBAT** des orientations budgétaires 2023 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 transmis à tous les conseillers communautaires.

23 - Reprise de provisions pour risque

☞ **PROCEDE** à la reprise de la provision d'un montant de 1 700 000 € constituée au titre d'une dotation aux provisions pour risques « dépréciation de comptes de redevables » et **PROCEDE** à la reprise des provisions d'un montant de 600 000 € constituées au titre du projet de Ligne Nouvelle Paris Normandie.

24 - Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2023

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SOLLICITER** les subventions comme indiqué ci-dessous pour un montant total de 1 080 762,80 € auprès de l'Etat et toutes subventions qui pourraient participer à l'optimisation des plans de financement de chaque projet

Projet	DSIL 2023 prévisionnelle
IFSI – Saint Louis	1 000 000 €
Cadastre solaire	15 830,00 €
Bus France services	64 932,80 €
TOTAUX	1 080 762.80 €

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous les documents nécessaires à l'instruction de ces dossiers ainsi que les conventions financières correspondantes et leurs éventuels avenants.

25 - Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 25 333,90 €, soit 12,10 % du coût HT du projet, à la commune **d'Arnières-sur-Iton** pour la restauration de l'Eglise (financement Etat et Département),

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 176,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la mise aux normes du circuit électrique de l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 209,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de buts de football pour l'école élémentaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 289,30 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de lits et d'accessoires pour l'école maternelle,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 667,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de bancs pour les délégués au stade,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 337 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition d'un ordinateur pour le restaurant scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 444,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de décorations de Noël,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 416,20 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune **d'Aviron** pour l'installation d'une clôture le long du stade de foot,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 700 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour l'installation de deux nouveaux poteaux incendie dans le Bois de l'Épinguet,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 234 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de **Champigny-la-Futelaye** pour la fourniture et la pose de 3 bouches incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 933,72 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Cierrey** pour l'acquisition d'un four pour la salle des fêtes,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 280 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Coudres** pour le traçage du terrain de sport,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 21 988,69 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune **d'Evreux** pour le programme des cimetières 2022,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 72 816,60 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour la réfection de la toiture – APF (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 672,60 €, soit 9,99 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour les travaux électriques de l'école maternelle de Navarre (financement Etat et Département),

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 32 266,44 €, soit 23,28 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour la réfection de la toiture de l'école de la forêt (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 467,50 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour le ravalement de la façade de la maison de la découverte (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 29 437,45 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour la réfection de la toiture du gymnase Jean Moulin (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 12 348,69 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour la réfection de la toiture du gymnase Pablo Neruda (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 19 700,82 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour la protection incendie de l'Hôtel de ville (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 000 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour la protection incendie de la Maison des Arts (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 725,03 €, soit 10 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour la réfection de l'école Henri Wallon (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 863,18 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour le changement du chauffage de l'école Henri Wallon (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 61 715,33 €, soit 37,75 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour le changement du chauffage de la salle omnisport (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 68 531,34 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour la réhabilitation de l'école Paul Bert (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 371,72 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Gauville-la-Campagne** pour le remplacement des fenêtres de la garderie scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 449,75 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour l'acquisition d'illuminations de Noël,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 9 470,00 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Gravigny** pour l'extension du columbarium,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 876,10 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour l'installation d'une climatisation au local informatique de la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 11 048,99 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour la mise en conformité des alarmes de différents bâtiments communaux,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 325,00 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour le mur d'enceinte du carré de biodiversité,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 323,37 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour les menuiseries extérieures au logement des Services Techniques,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 317,30 €, soit 29,79 % du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour la réfection des sols du Centre de loisirs (financement CAF),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 719,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Grossoeuvre** pour l'acquisition d'équipements pour le dortoir de l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 376,32 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour la mise en place d'une rampe d'accessibilité pour la classe modulaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 626,20 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la **Chapelle-du-Bois-des-Faulx** pour l'acquisition de terrain et l'agrandissement de la cour de l'école,

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 986,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la **Couture-Boussey** pour l'acquisition de guirlandes de Noël,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 012,38 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition de mobiliers,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 801,26 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour la reprise des fissures sur les terrains sportifs,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 231,00 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour le remplacement de l'éclairage du complexe sportif,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 132,86 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'équipement du pôle technique,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 350,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition de décorations de Noël,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 695,00 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 429,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'une traceuse,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 690,82 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du **Mesnil-sur-l'Estrée** pour l'acquisition de matériel informatique pour l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 870,48 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour le remplacement du chauffe-eau des vestiaires du stade,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 204,06 €, soit 19,98 % du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour l'acquisition de deux bouches incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 997,80 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du **Vieil-Evreux** pour un terrassement pour l'installation d'un conteneur à verre,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 037 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des **Ventes** pour les travaux d'électricité dans une maison communale,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 045,80 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour les travaux de terrassement pour l'accès à la maison communale,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 487,19 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour les travaux de peinture et de réfection des sols dans une maison communale,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 205 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **l'Habit** pour la sécurisation de la carrière communale et de la salle des fêtes,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 238,07 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de l'Habit pour l'acquisition d'un écran interactif,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 547,20 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Mousseaux-Neuville** pour l'acquisition d'une autolaveuse,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 368,50 €, soit 26,98 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition de ralentisseurs (financement Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 15 833,50 €, soit 24,29 % du coût HT du projet, à la commune de **Muzy** pour la protection incendie et la création d'un puisard,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 798,96 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Parville** pour le changement du chauffage du bâtiment communal (salle polyvalente et secrétariat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 207,20 €, soit 15,23 % du coût HT du projet, à la commune de **Reuilly** pour les travaux d'accessibilité de la salle de conseil et de mariage (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 680 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de **Sacquenville** pour la restauration du vitrail de la baie n°6 de l'église (financement Etat),

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 11 041,41 €, soit 26,19 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-André-de-l'Eure** pour l'opération d'aménagement des berges du bassin de pêche (financement Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 734,40 €, soit 10 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de fontaines lave mains avec détecteurs pour l'école maternelle et le restaurant scolaire (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 182,10 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de 10 vidéoprojecteurs interactifs (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 495,65 €, soit 10 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la réfection de la toiture de l'école (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 554 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Germain-de-Fresney** pour l'acquisition d'un défibrillateur,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 970,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Germain-sur-Avre** pour l'acquisition de deux ordinateurs,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 11 503,12 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Sébastien-de-Morsent** pour les travaux d'isolation de la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 14 069,73 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de **Sassey** pour la rénovation des mares,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 658,24 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Sassey pour l'acquisition d'un abribus,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 1 806,25 € délibéré le 15 décembre 2020 pour la commune de Reuilly pour la remise en état du chemin rural « la cavée », la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.